

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL D'ARRENES

SEANCE DU 21 JUILLET 2023

Convocation faite le 17 JUILLET 2023.

Ordre du jour :

- Approbation du CR précédent
- Décisions modificatives n°1 BP REIX - 1068
- Convention pour l'implantation d'une antenne téléphonique à AUSSAGNE
- Convention de MO pour la modernisation des installations d'EP des villages
- Prise en charge financière d'obsèques
- Convention avec le CDG23 pour le dispositif de signalement des actes d'atteintes volontaires
- QUESTIONS DIVERSES

La séance est ouverte le 21 JUILLET 2023 à 19h08

Étaient présents : M. Michaël PLUVIAUD, Mme MILLOT Catherine, Mme Aurélie GOUT, M. Dominique REPAS, M. Laurent PERIGAUD, M. Didier BOMPEIX, Mme Cécile TURGIS, et M. Daniel CARDEAUD et M. Frédéric FIEDLER (à partir de 19h12)

Excusés : Mme Joëlle DEVAUD

Absent : Néant

Secrétaire de séance : Mme Aurélie GOUT

APPROBATION DU COMPTE-RENDU PRECEDENT A L'UNANIMITE (8 pour)

19h12 : Arrivée de Mr FIEDLER Frédéric

2023-049 DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET REIX

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés (8 Pour, 0 Contre, 1 Abstention) :

Approuve l'écriture comptable suivante :

- DI Compte 1068 : - 1 129.70 €
- RI Compte 1068 : + 1 129.70 €
- Compte 2188 : + 1 129.70 €

2023-050 CONVENTION AVEC FREE MOBILE – ANTENNE MOBILE AUSSAGNE

Dans le cadre du projet Zone Blanche sur notre territoire, l'opérateur FREE Mobile a fait part à la commune de son souhait d'installer un pylône d'une hauteur d'environ 42m (hauteur hors paratonnerre), support d'antennes relais, sur le terrain cadastré Section C, Numéro 398, sis lieu-dit « AUSSAGNE ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés (9 Pour, 0 Contre, 0 Abstention) :

- **AUTORISE** Le Maire à finaliser et signer ladite convention et tous les documents nécessaires à sa conclusion.

2023-051 Modernisation des installations d'éclairage public des villages CONVENTION SDEC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés (9 Pour, 0 Contre, 0 Abstention) :

- **SOLLICITE** le concours technique et financier du Syndicat des Energies de la Creuse (SDEC) pour le projet d'éclairage public concernant les travaux de MODERNISATION DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE PUBLIC DES VILLAGES,
- **CHARGE** le SDEC du montage des dossiers de collecte et de valorisation des CEE pour l'opération

définie ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à signer la convention temporaire de co-maîtrise d'ouvrage entre le SDEC et la commune relative aux installations d'éclairage public qu'il sera nécessaire d'établir pour la réalisation de l'opération désignée précédemment.

- **DESIGNE** le SDEC comme maître d'ouvrage temporaire unique de l'opération. La convention précise les conditions d'organisation de la maîtrise d'ouvrage exercée et en fixe le terme.

2023-052 PRISE EN CHARGE DES FRAIS D'OBSEQUES D'UN ADMINISTRISTRE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés (9 Pour, 0 Contre, 0 Abstention) :

- **DÉCIDE** de prendre en charge les frais d'obsèques pour un montant maximum de mil neuf cent quatre-vingt-douze euros et quarante centimes (1 992.40 €)

2023-053 CONVENTION AVEC LE CDG23 POUR LA MISE EN PLACE DU DISPOSITIF DE SIGNALLEMENT DES ACTES D'ATTEINTES VOLONTAIRES L'INTEGRITE PHYSIQUE, DE VIOLENCE, DE MENACES OU D'INTIMIDATION, DE DISCRIMINATION, DE HARCELEMENT ET D'AGISSEMENTS SEXISTES

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés (9 Pour, 0 Contre, 0 Abstention) :

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention portant adhésion au dispositif de signalement et traitement des actes d'atteintes volontaires l'intégrité physique, de violence de menaces ou d'intimidation, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes que propose le Centre de Gestion de la Creuse.
- **AUTORISE** le Maire à mettre en œuvre le dispositif de signalement, tel que prévu par la présente délibération et la convention d'adhésion

Informations diverses

SUCCESSION JOFFRE : Lors du prochain conseil municipal, la commune délibérera pour l'acquisition du bien sans maître.

ASSOCIATION : Une nouvelle association a vu le jour il s'agit de l'association RANDONNEE PATRIMOINE ARRENES. Elle travaille actuellement sur le fléchage des chemins communaux. Il faudrait voir pour subventionner des panneaux d'information touristique pour rendre visible le patrimoine de la commune.

PLAN DE SAUVEGARDE COMMUNALE : Sa mise en place est très importante. A voir courant septembre. Il sera intégré dans le PSC intercommunale.

CONFERENCE DES MAIRES : Mr PLUVIAUD informe qu'un RDV avec Mme la Préfète est prévu le 30-08-2023.

Séance levée à 19h46

Le secrétaire de séance

Mr le Maire